



La police en France et en outre-mer ont enquête contre moi

Par **Isa Whittaker**, le **27/08/2018 à 14:00**

Bonjour Maitre

j'ai été enquêter par la police de Paris et la police d'Outre-mer, mes téléphones portable étaient sur écoute, mon ordinateur portable était piraté, je soupçonne que j'étais sur surveillance et sous écoutez moi et ma famille. La communauté m'a dit que plusieurs allégations on été faite contre moi (abus d'enfant, raciste...), Je voudrais savoir que dois-je faire pour que la police puisse me dire pourquoi elle a enquêter sur moi et qui a porter plainte contre moi? Comme je suis innocente je voudrais porter plainte pour diffamation.

Par **fabrice58**, le **27/08/2018 à 14:33**

La communauté ?

cdt

Par **Visiteur**, le **27/08/2018 à 14:44**

Bonjour

Si il y a plainte, il vous faut un avocat

Vous ne pourrez avoir accès au dossier pénal que lorsque vous serez mis en examen ou convoqué au Tribunal.

Et vous ne pourrez en obtenir copie. Lo Seul l'avocat peut en prendre copie, et gère la mise à disposition de cette copie à son client sous sa seule responsabilité.

Par **Isa Whittaker**, le **27/08/2018 à 17:34**

merci pour vos réponses.

la communauté?

enfaite je voulais dire des voisins m'ont dit que j'ai été accuser de plusieurs allégations.

Cordialement,

Par **Visiteur**, le **27/08/2018** à **17:45**

Vos voisins vous mènent en bateau